



Genève, le 14 février 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Travaux forestiers pour sécuriser les rives urbaines de l'Arve

Des travaux forestiers ciblés débiteront la semaine du 19 février sur les rives urbaines de l'Arve à la hauteur du Quai Ernest-Ansermet afin de rétablir la sécurité des lieux. En effet, l'état de plusieurs arbres âgés entraîne un risque potentiel pour les usagers de cet emplacement fréquenté par les promeneurs et situé à proximité d'une place de jeux. Cette opération, réalisée en veillant à minimiser toutes les atteintes à l'environnement et aux riverains, permettra également de favoriser la biodiversité locale grâce à des actions adaptées. Des mesures de replantation seront mises en œuvre dans le courant de l'année dans cet espace appelé à garder son caractère forestier.

Entre le 19 et le 28 février 2018, l'Etat de Genève procédera à des travaux forestiers sur les rives urbaines de l'Arve à la hauteur du Quai Ernest-Ansermet, en collaboration avec la Ville de Genève. Cette opération vise à assurer la sécurité de cette zone régulièrement fréquentées par les promeneurs et située à proximité d'une place de jeux.

Assurer la sécurité du public

En effet, une récente expertise mandatée auprès d'une entreprise indépendante a identifié sur ce site plusieurs arbres présentant des faiblesses mécaniques importantes du fait de leur état sanitaire. Cette situation faisant peser un risque pour le public implique une intervention ciblée : une dizaine de peupliers âgés ainsi que quelques arbres morts de plus petite taille devront être retirés à cette occasion. Toutes les mesures de précaution seront prises durant les travaux afin de minimiser les atteintes à l'environnement ainsi que les nuisances pour les riverains et aucune restriction d'accès pour les axes routiers avoisinants n'est à prévoir.

Favoriser la biodiversité

Afin de favoriser également la biodiversité, certains troncs sans danger pour le voisinage seront maintenus sur place durant cette opération. Cette mesure permet ainsi d'offrir un précieux habitat à de nombreuses espèces – insectes, champignons - assurant la décomposition naturelle du bois. De plus, les mesures de replantation prévues durant le courant de l'année 2018 par la Ville de Genève favoriseront les essences indigènes, comme les peupliers noirs et blancs, ainsi que plusieurs espèces de saules, typiques des forêts en bord de rivière et appréciées, par exemple, par les castors qui fréquentent les lieux.

La nature devrait ainsi retrouver à terme tous ses droits dans cet espace appelé à conserver pleinement son caractère forestier.

*Pour toute information complémentaire : M. Roger Beer, chef du secteur forêts et arbres isolés, DETA,
T+41 79 213 46 01, roger.beer@etat.ge.ch*